

Date de préparation : 1^{er} janvier 2011

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit/Nom commercial: SUPER ECO DÉCAPANT DS**Code du produit/Identification interne:** P/D**Usage du produit/Description:** Décapant pour peinture, vernis et colle.**Identificateur du fournisseur:** Distribution J. Des Serres Inc. (Super Décapant)

1439, Rang Emileville, St-Pie, Québec (Canada), J0H 1W0

Identificateur du fabricant: Voir le fournisseur.**Numéro de téléphone d'urgence:** (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2 - COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients	No. CAS	% (poids)	ACGIH TLV	OSHA PEL
Diméthylformamide	68-12-2	60 - 100	TWA 10 ppm (cutané)	TWA 10 ppm (cutané)
Hydroxypropylméthylcellulose	9004-65-3	1 à 5	P/D	P/D

Ce produit est classifié comme dangereux selon le Règlement OSHA (29 CFR 1910.1200).

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Vue d'ensemble en cas d'urgence

Gel incolore. Faible odeur caractéristique de poisson. **AVERTISSEMENT!** Combustible. Peut s'enflammer par la chaleur, les flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Toxique. Risque d'être nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Peut être mortel en cas d'une surexposition par inhalation. Affecte le foie, les reins, le système nerveux central et le système cardiovasculaire. Cause une irritation respiratoire et pour les yeux. Un contact continu ou à répétition risque d'assécher la peau et de causer une irritation. Danger potentiel d'anomalies congénitales. Contient une matière qui risque de causer des anomalies congénitales selon des données animales.

*****EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ*******Voie d'administration :** Contact cutané, absorption cutané, contact oculaire, ingestion et inhalation**Organes cibles:** Foie, reins, système sanguin, système nerveux central.**Effets de l'exposition de courte durée (aigue):****Inhalation:**

L'inhalation peut causer l'irritation des voies respiratoires, de la toux et le souffle court. L'inhalation de concentrations élevées risque d'affecter le foie, les reins, le système nerveux central et le système cardiovasculaire. Symptômes : douleur, nausée, faiblesses, étourdissements, maux de tête, vomissement, tension artérielle élevée, bouffée congestive de la figure et diarrhée.

Peau:

Peut causer une légère irritation à la peau. Le produit peut être absorbé par la peau et causer des symptômes semblables à ceux énumérés pour l'inhalation.

Yeux:

Peut causer une grave irritation aux yeux et une vision floue.

Ingestion:

Peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac. Le produit peut être absorbé et causer des symptômes

Date de préparation : 1^{er} janvier 2011

semblables à ceux énumérés pour l'inhalation.

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)

Effets de l'exposition prolongée (chronique):

Le contact continu ou à répétition avec la peau peut causer l'assèchement, la gerçure et le dégraissage de la peau (dermatite). La surexposition continue peut avoir comme conséquence des effets nocifs pour le foie et les reins.

Conditions aggravées par exposition:	Problèmes déjà existants au niveau respiratoire ou de la peau.
Cancérogénicité :	Voir PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES, Section 11.
Autres dangers sur la santé:	Possibilité d'être tératogène. Pour plus d'information, voir PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES, Section 11.
Impact potentiel sur l'environnement:	Voir RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES, Section 12.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation:

Retirer les sources de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, administrer la respiration artificielle. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact cutané:

Rincer immédiatement et doucement la région affectée avec de l'eau courante pendant au moins 15 à 20 minutes ou jusqu'à l'élimination du produit chimique. Sous l'eau courante, retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux. Décontaminer complètement les vêtements avant leur réutilisation ou les jeter.

Contact oculaire:

Rincer immédiatement et doucement les yeux affectés avec de l'eau courante pendant 20 minutes ou jusqu'à l'élimination du produit chimique. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Ingestion:

NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime de boire un ou deux verres d'eau. Obtenir des soins médicaux.

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité:

COMBUSTIBLE. Le produit peut s'enflammer par la chaleur, les flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits restreints ce qui représente un danger d'inflammabilité et de toxicité. Les contenants fermés risquent d'exploser suite à l'accumulation de pression interne causée par la chaleur.

Classification inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200): Combustible

Point d'éclair (méthode) : 58 °C (136,4 °F) (Abel-Pensky creuset fermé/DIN 51755) (Diméthylformamide)

Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume) : 2,2 (Diméthylformamide)

Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume) : 16,0 (Diméthylformamide)

Données sur l'explosivité - Sensibilité aux chocs: N'est pas sensé être sensible.

Données sur l'explosivité - Sensibilité aux décharges électrostatiques:

Le produit ne peut probablement pas accumuler l'électricité statique. Les mélanges de vapeur et d'air à des concentrations

Date de préparation : 1^{er} janvier 2011

correspondant à l'échelle d'inflammabilité des ingrédients peuvent s'enflammer suite à une décharge statique avec suffisamment d'énergie.

Température d'auto-inflammation: 410 °C (770 °F) (Diméthylformamide)

Propriétés oxydantes: S/O

Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, mousse adéquate et brouillard/brume d'eau.

SECTION 5 - PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement:

De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés et ainsi prévenir cette situation. Déplacer les contenants du secteur d'incendie si cela ne représente aucun risque.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone, ammoniac, diméthylamine, oxydes d'azote et autres gaz irritants.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protection personnelle:

Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par du personnel qualifié. Retirer toutes les sources d'inflammation. Retirer ou isoler les matières inflammables ou combustibles. Utiliser la protection personnelle appropriée (Voir Section 8). Aérer le secteur.

Intervention en cas de déversement/nettoyage:

Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Confiner et absorber avec une matière inerte et non combustible (sable, vermiculite). Déposer dans un contenant approprié, avec couvercle et le bon étiquetage. Nettoyer à grande eau. Les matières absorbantes contaminées représentent les mêmes dangers que le produit qui a été déversé.

Précautions environnementales:

Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Il faut aviser les autorités gouvernementales, de santé et sécurité au travail et de l'environnement lors de déversements majeurs. Disposer tout en respectant les règlements locaux et nationaux.

Matériaux interdits: Ne pas utiliser de matières absorbantes combustibles comme la sciure.

Procédures spéciales en cas de déversement: P/D

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures de manutention sécuritaire:

Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Éviter l'inhalation des vapeurs ou brouillards. Assurez-vous de bien aérer pendant la manutention. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Date de préparation : 1^{er} janvier 2011

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart des acides ou autres matières incompatibles (voir Section 10). Ne pas utiliser près des secteurs de soudage, des flammes ou des surfaces chaudes. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Supposer que les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Exigences en matière d'entreposage:

Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et de toutes sources d'inflammation. Garder le secteur libre de toutes sources d'inflammation. Entreposer à l'écart des matières incompatibles tels les agents oxydants forts. Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Garder les contenants bien fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Le secteur d'entreposage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits.

Matériaux spéciaux d'emballage: P/D**SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE****Mesures d'ingénierie:**

Système de ventilation mécanique recommandé pour garder les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition.

Protection des voies respiratoires:

Si les mesures d'ingénierie et les bonnes pratiques ne sont pas efficaces pour contrôler l'exposition au produit, veuillez porter de la protection respiratoire approuvée requise. Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un respirateur homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Avoir l'équipement approprié disponible en cas de déversements ou d'urgences (fuites ou incendies).

Protection de la peau et autre équipement de protection:

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), bottes, tabliers et manchettes pour empêcher un contact continu ou à répétition avec la peau. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail. Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements de villes. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Obtenir l'avis d'un fournisseur d'équipement de sécurité.

Protection des yeux / du visage:

Porter des lunettes de sécurité, à coques antiéclaboussures. Un écran facial complet pourrait aussi s'avérer nécessaire.

Commentaires sur l'hygiène général:

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements de villes. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Limites d'exposition permises: Consulter la Section 2 pour connaître les limites d'exposition de chacun des ingrédients.**SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****État physique, couleur et odeur:** Gel incolore ayant une faible odeur caractéristique de poisson.**Seuil de l'odeur:** P/D**pH :** P/D**Point d'ébullition:** 153 °C (307,4 °F) (Diméthylformamide)**Point de fusion/congélation:** -61 °C (-77,8 °F) (Diméthylformamide)**Tension de vapeur:** 2,7 mm de Hg @ 20 °C (68 °F) (Diméthylformamide)**Solubilité dans l'eau:** Infinie**Coefficient de répartition huile/eau:** P/D**Densité (eau = 1, à 4 °C):** ~0,94**Densité de vapeur (Air = 1) :** 2,52 (Diméthylformamide)

Date de préparation : 1^{er} janvier 2011**Taux d'évaporation:** P/D**% volatilité (volume):** P/D**Viscosité:** P/D

SECTION 10 - DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité :

Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage. Peut réagir explosivement avec des composants halogénés en présence de chaleur et d'ions de fer.

Polymérisation: Ne se produira pas.**Conditions à éviter :**

Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Éviter tout contact avec les matières incompatibles.

Matières incompatibles :

Éviter les agents oxydants forts (chlore, peroxydes, nitrates, etc.), les composés halogénés (bromine, tetrachlorure de carbone), les acides forts (acide sulfurique), les bases fortes (hydroxyde de sodium), etc.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun rapporté. Consulter «Produits de combustion dangereux» à la Section 5.

SECTION 11 - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques: P/D pour le produit.

Ingrédient	DL ₅₀ (voie, espèce)	CL ₅₀ # heures (espèce)
Diméthylformamide	2 000 mg/kg (orale, rat) 4 720 mg/kg (cutané, lapin)	3 421 ppm / 1 heure (rat)
Hydroxypropyl méthylcellulose	P/D	P/D

Voir Section 3 pour plus de renseignements.**Cancérogénicité :**

Aucun ingrédient n'est classifié par IARC, ACGIH, NTP et OSHA comme étant cancérigène.

Tératogénicité, mutagénicité et autres effets sur la reproduction :

DANGER POSSIBLE DE TÉRATOGENICITÉ ó Contient du Diméthylformamide. Il existe une certaine preuve animale que le Diméthylformamide peut causer des effets fetotoxiques à des doses qui ne sont pas habituellement maternellement toxiques.

Sensibilisation de la peau : Aucune connue.**Sensibilisation des voies respiratoires :** Aucune connue.**Matières synergiques :** P/D**Autres dangers importants:** P/D

SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Impact sur l'environnement : P/D**Caractéristiques environnementales importantes :** P/D**Toxicité pour les organismes aquatiques :** P/D

SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Conditions d'entreposage et de manutention :

Manipuler et entreposer les matières pour élimination tel qu'indiqué à la section Manutention et entreposage (Section 7).

Date de préparation : 1^{er} janvier 2011**Méthodes d'élimination :**

Passer en revue les exigences fédérales, provinciales et locales avant l'élimination. L'élimination par incinération contrôlée ou par enfouissement peut être acceptable.

RCRA :

Si ce produit, tel quel, devient une matière résiduelle, elle peut rencontrer les critères d'une substance « hazardous waste » selon le RCRA, Title 40 CFR 261 aux États-Unis. Pour disposer du produit ou de la matière résiduelle, vérifier les exigences fédérales, provinciales et locales.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) au Canada :**

Appellation réglementaire: N, N-DIMÉTHYLFORMAMIDE
Classe 3
Numéro UN: UN2265
Groupe d'emballage: III
Cas spécial: Pour les expéditions terrestres au Canada seulement, l'exemption Classe 3, Liquides inflammables : Exemption d'ordre général peut s'appliquer. Veuillez consulter l'article 1.33 dans le règlement TMD pour les exigences si vous désirez expédier le produit conformément à cette exemption. Pour les expéditions terrestres au Canada seulement, le produit peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE/BIEN DE CONSOMMATION si chaque contenant interne est de 5 L ou moins tel que stipulé à l'article 1.17 du Règlement TMD.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT (suite)**Renseignements sur le transport aux États-Unis (49 CFR/DOT) :**

Appellation réglementaire: N,N-DIMETHYLFORMAMIDE
Classe 3
Numéro UN: UN2265
Groupe d'emballage: III
Cas spécial: Pour des expéditions terrestres aux États-Unis seulement, ce produit peut être reclassé comme un liquide combustible. Consulter le 49 CFR Parties 173.120(b)(2) et 173.150(f) pour les exigences si vous désirez utiliser cette exemption. Pour d'autres expéditions terrestres aux États-Unis seulement, le produit peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE si chaque contenant interne est de 5 L ou moins tel que stipulé à l'article 173.150 du 49 CFR.
Reportable quantity (RQ): N,N-Dimethylformamide RQ = 100 livres (45,4 kg).

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION**Au Canada****Renseignements SIMDUT:**

Le produit est réglementé selon le Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) au Canada. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le RPC.

Classification SIMDUT: B3 ó Liquide Combustible
D1B ó Matière Toxique ayant des effets immédiats et graves
D2A et D2B ó Matières Toxiques ayant d'autres effets

Date de préparation : 1^{er} janvier 2011**Information CEPA:** Tous les ingrédients se retrouvent sur la DSL.**Aux États-Unis****TSCA information:** Tous les ingrédients se retrouvent sur la TSCA.**EPA / CERCLA (40 CFR 302.4) information:**

Les ingrédients suivants, ayant des quantités rapportables établies, sont désignés comme étant des substances dangereuses ó N,N-Dimethylformamide (100 lbs/45.4 kg).

SARA TITLE III:

Sec. 313, Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372 : Cette matière risque d'être assujettie aux exigences de notification SARA puisqu'elle peut contenir du N,N-Dimethylformamide (No. CAS 68-12-2), un composé chimique toxique en quantité supérieure aux concentrations minimales (0,1%).

California Proposition 65:

Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun ingrédient chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer et/ou des effets néfastes pour la reproduction.

New Jersey Labeling

Les substances suivantes seront divulguées sur l'étiquette du produit.

Requirements:

Nom chimique	No. CAS	% (poids)	New Jersey Hazardous Substance
Dimethylformamide	68-12-2	60-100	Oui
Hydroxypropyl methylcellulose	9004-65-3	1 - 5	Non
Eau	7732-18-5	<1	Non
Chlorure de sodium	7647-14-5	<0,1	Non

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS**Préparée par:** Centre de Conformité ICC Inc. pour Distribution J. Des Serres Inc. (Super Décapant)**Numéro de téléphone:** (888) 977-4834 (ICC) ou (866) 772-2948 (Distribution J. Des Serres)**Références:**

1. Les fiches signalétiques fournies par le fournisseur et/ou le fabricant.
2. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2006.
3. International Agency for Research on Cancer Monographs, 2006.
4. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCInfoWeb base de données 2006 (Chempendium, HSDB, RTECs and New Jersey Hazardous Substance Fact Sheets).
5. US EPA Title III List of Lists ó version 27 janvier 2005.
6. California Proposition 65 List ó version 29 septembre 2006.

Abréviations:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
C	Ceiling (plafond)
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CERCLA	Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR	Code of Federal Regulations (Transport aux États-Unis)
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
DOT	Department of Transport (É. U.)
DSL	Domestic Substance List

Date de préparation : 1^{er} janvier 2011

EPA	Environmental Protection Agency (É.-U.)
HSDB	Hazardous Substance Data Bank
IARC	International Agency for Research on Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
P/D	Pas disponible
PEL	Permissible Exposure Limit
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act
SARA	Superfund Amendments & Reauthorization Act
S/O	Sans Objet
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average

Fin de la fiche signalétique